

## Fiche “Action exemplaire”

### Coop Eco-habitat : Création d’un groupement d’entreprises dans le secteur de la construction

*Date prise en compte pour la description de l’état d’avancement de l’action: sept. 2010*

#### **Partie 0 : Résumé**

Cette fiche décrit comment plusieurs petites entreprises d'artisanat du bâtiment disposant de compétences complémentaires se sont associées afin de pouvoir offrir une réponse cohérente, globale et durable pour le client et pour l'environnement.

Cette action est susceptible d’intéresser tous les artisans du bâtiment qui désirent travailler dans le domaine de la construction durable et qui se rendent compte qu’il est important de pouvoir offrir une solution intégrée à leurs clients, et qu’en même temps il est très difficile pour une petite entreprise de prétendre pouvoir maîtriser seule l’ensemble des savoir-faire dans tous les domaines requis.

#### **Slogan de l’action**

Ensemble plus forts pour construire ou rénover durable !

#### **Partie 1: Présentation qualitative de l’action**

##### **1. Description et champ d’application**

La Coop. Eco-Habitat est un groupement d'entreprises et d'artisans ayant pour objectif de fournir une réponse globale et intégrée à sa clientèle dans le cadre de la construction, de la rénovation ou de la réhabilitation d'habitations. Elle propose des produits, des solutions et des mises en œuvre dans les domaines de l'éco-construction, l'éco-rénovation, l'éco-réhabilitation, les économies d'énergies et l'utilisation ou la production d'énergies renouvelables, ainsi que la qualité sanitaire et environnementale des matériaux et de leurs usages.

La réponse globale se définit comme une simplification, une harmonisation et une complémentarité des actions à entreprendre, des spécialités devant intervenir et des corps de métiers devant agir sur un chantier : le client a ainsi un interlocuteur unique pour l'ensemble de sa problématique, garant d'une performance optimale pour son chantier.

Chacun des membres représente la Coop., ce qui veut dire que chaque entreprise membre informe ses clients respectifs des spécialités et des activités des autres membres. Les clients sont habituellement démarchés d’abord par une seule entreprise par rapport à une demande spécifique correspondant à sa spécialité intrinsèque, mais les discussions peuvent ensuite déboucher sur un projet global impliquant d’autres entreprises du groupement. Dans ce cas de figure, une importance particulière est apportée à l’accompagnement du client tout au long de son projet par le membre de la Coop. qui a eu le premier contact.

La Coop. EcoHabitat intervient parfois également de manière collective d'emblée, par ex. pour des salons, des forums ou des conférences. Les demandes ainsi récoltées sont traitées en commun.

Avant la création de la Coop, la plupart des membres fondateurs avaient déjà travaillé conjointement (par groupes de 2 ou 3) sur plusieurs chantiers, ce qui a permis de créer le climat de confiance réciproque nécessaire au démarrage du groupement.

## 2. Objectifs poursuivis

En s'associant, les entreprises partenaires visent un triple objectif:

- S'associer pour pouvoir proposer une offre globale au client intéressé par un projet de construction durable. Ceci est indispensable, car l'addition non coordonnée de diverses solutions techniques (mêmes excellentes à titre individuel) ne permettra jamais d'atteindre une performance environnementale et énergétique optimale (par ex. la solution optimale pour le système de chauffage et de ventilation est fonction des choix posés quant à l'isolation de l'enveloppe, aux surfaces vitrées, etc.). De plus, l'augmentation des exigences de performance (par ex. au niveau thermique) nécessite une parfaite coordination des interventions sur chantier des différents corps de métier (ainsi, par exemple, un excellent travail d'isolation des murs peut être anéanti par une intervention inadaptée lors de la pose de tuyauteries sanitaires ou de câblage électrique). Pour les petits artisans, la seule manière de pouvoir proposer une offre globale est de s'unir.
- Le deuxième objectif, subordonné au premier, est de minimiser les coûts là où c'est possible, en gérant certains frais en commun. Les partenaires réfléchissent ainsi à la possibilité de partager des locaux, des frais de promotion, des moyens humains (ouvriers, gestionnaires, secrétariat), des véhicules, de l'outillage, etc. (en jouant sur les mots, ou pourrait parler de faire des économies d'échelles!).
- Le troisième objectif est d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises partenaires en bénéficiant de l'effet de groupe. Par exemple, la location d'un emplacement dans un salon spécialisé (même régional) coûte trop cher pour être accessible régulièrement pour une entreprise isolée. Par contre, de manière collective, le groupement peut financièrement accéder à une superficie impressionnante pour ses clients, ses partenaires et ses concurrents.

Plus fondamentalement, l'objectif ultime visé par la Coop est de promouvoir le développement de solutions de construction/rénovation qui soient réellement durables :

- Réduction de l'empreinte écologique de l'habitat par une utilisation rationnelle et adaptée de l'isolation, de la ventilation double flux, des sources d'énergies renouvelables, etc.
- Réduction de la facture énergétique des ménages
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur de l'habitat par l'utilisation de matériaux sains

### **3. Etat d'avancement**

L'association « Coop. Eco-Habitat » a été créée officiellement le 12 novembre 2009, dans le cadre du salon « Construire Naturel » de Lille. Le travail préparatoire préalable a duré environ un an.

Les premiers chantiers communs ont été réalisés à partir de début 2010.

La Coop. Eco-Habitat est pour l'instant une association. Après une période de consolidation, la structure devrait évoluer vers une forme d'entreprise coopérative (par exemple une Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC). En effet, la forme associative ne permet pas de répondre de manière intégrée vis-à-vis du client, du fait des responsabilités professionnelles induites par l'assurance RC et décennale. Plusieurs devis séparés doivent donc être fournis par chacun des intervenants. Cependant, les partenaires veillent à apporter au client l'accompagnement et les explications qui lui permettent d'articuler les différentes interventions entre elles.

Lorsqu'une compétence n'est pas directement présente parmi les membres de la Coop., il est fait appel à deuxième cercle d'entreprises (qui seront susceptibles de rejoindre la Coop dans un deuxième temps, après une période d'essai de plusieurs chantiers).

Lors de la première année de fonctionnement de la Coop., les membres reconnaissent qu'ils ont plutôt fonctionné selon le modèle d'une coordination d'interventions successives sur chantier que selon une véritable approche intégrée. Les passerelles transversales de savoir-faire manquent encore pour permettre à l'ensemble d'appréhender la portée globale de chaque activité sur un projet. L'expérience venant avec les chantiers, les partenaires pensent acquérir progressivement les compréhensions transversales qui leur manquent encore.

Le salon Construire Naturel à Lille représente le temps fort annuel du groupement : 5 jours de vie en commun, rencontre de nombreux clients-potentiels et de fournisseurs à qui rendez-vous a été donné au salon, affichage commercial commun, etc. Les contacts commerciaux qui y sont engrangés (60-80 rendez-vous avec devis) débouchent sur une bonne partie des commandes de travaux. Ce Salon est également un important baromètre d'évaluation du succès commercial et de la qualité du fonctionnement interne du groupement.

### **4. Porteur**

Association Coop. Eco-Habitat, regroupant 6 entreprises (cfr liste. en annexe).

## 5. Partenaire(s)

- La Fédération Nord des SCOP BTP un apporté un soutien important au montage du projet:
  - accompagnement/encadrement de la démarche en tant que facilitateur: préparation et animation des réunions, rédaction des compte-rendu, conseil et orientation méthodologique, conseils juridiques, mise à disposition de locaux pour les réunions
  - ouverture de son réseau de contacts : nouveaux partenaires (dont 1 a rejoint le groupement), CD2E (qui a apporté une expertise au niveau de la promotion des écomatériaux), presse/médias (publication d'interviews et d'articles rédactionnels)
  - mise à disposition d'espace stand sur certains salons
- Aides financières de la part du Conseil Régional NPDC et de l'ADEME lors du démarrage du groupement
- D'autres partenariats sont à l'étude avec des associations qui partagent des objectifs proches (par ex. SolisCoop et EnerCoop), et d'autres groupements d'entreprises issus des clusters français et belges de l'éco-construction.

## 6. Bénéficiaires

Six entreprises sont directement concernées, représentant actuellement un total de 15 travailleurs. Au moins l'un des partenaires envisage la création d'emplois supplémentaires liés aux chantiers communs.

Sur l'ensemble de l'année 2010 (première année de fonctionnement officiel du groupement), un total de 6 chantiers communs avec minimum 3 ou 4 partenaires seront réalisés, ainsi qu'une quarantaine de chantier associant 2 partenaires (1/3 rénovation/réhabilitation, et 1/3 constructions neuves et extensions). La moitié de ces chantiers proviennent de clients identifiés initialement par un seul partenaire ; l'autre moitié provient de clients rencontrés en commun lors du Salon annuel Construire Naturel.

A terme, il est prévu que les partenaires réalisent en commun environ la moitié de leurs chantiers, et gardent l'autre moitié de leur activité en individuel. En effet, il est nécessaire que chacun continue à développer sa propre clientèle pour approvisionner suffisamment la Coop. De plus, il faut éviter que certains partenaires dépendent trop fortement du groupement, ce qui pourrait s'avérer dangereux pour leur survie en cas de conjoncture difficile.

## 7. Ressources

Les coûts de mise en place du groupement sont essentiellement liés au temps de concertation passé par les responsables des 6 entreprises partenaires. Sur une durée d'un an, cela représente :

- une demi-douzaine de réunions formelles d'une demi-journée, associant de 6 à 12 personnes
- une quinzaine de réunions plus petites (2 ou 3 personnes), mais souvent plus longues (6 à 8 heures)

- des centaines de mails et d'heures au téléphone
- du temps pour rédiger les statuts de la Coop.

Les frais financiers (salon compris) représentent environ 5000 € (répartis entre les membres).

## 8. Principales leçons

### *Méthode*

La mise en place du groupement a suivi les étapes successives suivantes :

- identification des partenaires adéquats
- définition de règles de fonctionnement commune
- formalisation du fonctionnement
- réflexion sur la mise en place d'une forme juridique adaptée

Ces étapes sont relativement standard, mais elles doivent être adaptées aux spécificités du groupement et de ses partenaires.

### *Champ d'application*

Afin de pouvoir offrir une approche complètement intégrée à ses clients, le groupement doit comprendre des partenaires couvrant l'ensemble des métiers susceptibles d'avoir un impact sur la performance environnementale du projet, à savoir : terrassement/drainage, maçonnerie, menuiseries extérieures, charpente/toiture, bardage/isolation extérieure, isolation/parois intérieures, chauffage/ventilation, sources d'énergie renouvelables, fourniture de matériaux écologiques.

### *Obstacles à surmonter*

Le principal obstacle rencontré jusqu'ici a été lié à la disponibilité trop limitée des acteurs principaux, à savoir les membres de la Coop. En effet, le travail de chacun au sein de sa propre entreprise laisse peu de liberté pour rester toujours moteur dans le projet. Hors chantiers communs, de 1 à 3 heures par semaine seraient idéalement nécessaires pour chaque membre pour permettre à la Coop. de progresser rapidement. Ce temps investi serait alternativement consacré aux réunions sur les mécanismes de fonctionnement collectif (amélioration permanente du code de bonne conduite qui a été défini entre les membres), à la préparation des offres communes, et à la promotion de la Coop.

### *Facteurs-clés de succès*

- Il est primordial de bien gérer le temps collectif et d'éviter les réunions inutiles
- Pour une intégration optimale de l'offre du groupement, il faut que chaque partenaire dispose d'une compréhension minimale des enjeux et des technologies de l'ensemble des métiers intervenant sur chantier. Afin d'accélérer le processus d'apprentissage collectif, ceci nécessite la participation à des formations (qui peuvent être soit organisées par les partenaires entre eux, soit par des organismes de formations externes). Etre conscient que ces formations nécessitent de libérer du temps.

- Prévoir une structure organisationnelle flexible, qui permette à des partenaires de se rajouter et/ou de se retirer assez facilement sans perturber le fonctionnement du reste du groupement
- Prévoir des mécanismes d'évaluation périodique du fonctionnement du groupement, idéalement avec un œil externe/indépendant.

### *Leçon principale*

Si c'était à refaire, les partenaires considèrent qu'il aurait été très utile de pouvoir disposer d'un coordinateur/facilitateur extérieur disposant à la fois des compétences méthodologiques et de la disponibilité nécessaires. En effet, malgré le support initial reçu de la Fédération SCOP-BTP, le groupement souffre actuellement du manque de disponibilité de ses membres (trop pris dans leurs activités opérationnelles) et sont convaincus qu'ils avanceraient plus vite dans leur intégration et leur développement commercial commun si une personne extérieure pouvait coordonner la démarche, imprimer la cadence et les forcer à libérer le temps nécessaire.

### **9. Autres impacts éventuels**

La réponse globale proposée au client avec un souci du respect de l'environnement prend plus de poids quand elle est portée par plusieurs spécialistes qui parlent d'une voix coordonnée. Une fois convaincu, le client en devient ensuite le porte-parole. Son exemple sert de base de comparaison à ses amis, à sa famille et à ses voisins. Cela participe donc à une diffusion progressive et efficace des concepts de la construction durable.

## **Partie 2: Pour en savoir plus...**

### **1. Contact chez le porteur de l'action**

Guy Enriquez, porte-parole de la Coop. Eco-Habitat. [contact@coop-ecohabitat.fr](mailto:contact@coop-ecohabitat.fr) .

Tél.: 09 70 44 42 02

ou Martial HOUCHE, 03 20 92 62 71 ou [selergys@orange.fr](mailto:selergys@orange.fr)

### **2. Références utiles**

<http://coop-ecohabitat.fr> + document « Fiche-action Coop Ecohabitat - Annexe Annuaire Membres.pdf » en annexe

## **Partie 3: Transférabilité de l'action**

*Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle*

### **1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?**

L'évolution des réglementations et la rapide croissance du marché de la construction/rénovation durable requièrent le développement du nombre de prestataires compétents capables d'offrir une réponse intégrée aux besoins des clients. Aujourd'hui, la grande majorité des entreprises du secteur construction ne maîtrisent pas les enjeux et

les technologies de la construction durable, et/ou n'y apportent qu'une réponse partielle et non-intégrée.

Vu que le secteur est composé très largement de petites entreprises, le développement à grande échelle de la construction durable en Nord Pas de Calais devra notamment passer par la multiplication des groupements de PME. Outre une amélioration de la performance environnementale et énergétique des chantiers (par une meilleure intégration entre les métiers), ces regroupements permettront aussi aux PME d'accéder à des chantiers de plus grande envergure par la mise en commun de moyens humains, techniques, logistiques et financiers.

La forme coopérative est l'une des formes d'organisation possible (mais pas nécessairement la seule) pour ces groupements. Elle permet une responsabilisation de chacun ainsi qu'un partage équitable des bénéfices.

Le développement de grosses entreprises intégrées pourra aussi servir une partie de la demande croissante en construction durable. Cependant, par rapport à de telles grosses structures, les groupements de petites entreprises apportent typiquement les avantages suivants (de manière générale):

- Grande proximité avec le client et suivi rapproché de la qualité de la mise en œuvre, vu la présence permanente du patron sur le chantier
- Expertise souvent très pointue (un vrai spécialiste de chaque technologie/métier)
- Grande flexibilité pour offrir des solutions sur mesure (notamment en termes de matériaux écologiques qui ne répondent pas toujours aux impératifs de standardisation industrielle recherchés par les grosses entreprises)
- Grande passion personnelle pour le métier, ce qui représente un facteur important pour la diffusion des concepts de construction durable auprès du marché

De plus, il faut être conscient du fait que de nombreuses grosses entreprises font régulièrement appel aux petits artisans en sous-traitance, ce qui signifie que ceux-ci doivent de toute façon se familiariser avec les enjeux d'une offre globale.

## **2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?**

Toute entreprise désireuse de s'associer à d'autres (non-concurrentes) afin de proposer une offre globale dans le domaine de la construction durable,

Les PME déjà membres d'organisations professionnelles (par opposition à celles qui préfèrent rester isolées) sont probablement les plus susceptibles de désirer s'inscrire dans une telle démarche collective.

Ces organisations (SCOP-BTP, FFB, CAPEB) sont également de puissants relais pour diffuser ce nouveau concept de groupements d'entreprises.

## **3. Conditions de transférabilité**

Au niveau de la PME, la participation à un groupement d'entreprises nécessite de répondre aux critères suivants:

- Avoir des compétences reconnues dans un ou plusieurs domaines de la construction durable

- Partager le souci de promouvoir activement la construction durable et vouloir transmettre cette passion aux autres (partenaires, clients, etc.)
- Aimer le travail de qualité (la reproductibilité de la réponse globale dans l'éco-construction dépendant de l'exemplarité des résultats acquis).
- Vouloir respecter les autres partenaires et être prêt à faire confiance et à déléguer
- Désirer apprendre des autres

Au niveau régional, la multiplication des groupements d'entreprises de construction durable nécessitera:

- la généralisation d'une offre de formations spécifiques à la construction durable, mettant l'accent sur l'intégration des différents métiers et des différentes techniques
- l'élaboration de partenariats structurels avec les organisations professionnelles
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement adaptés, à savoir :
  - définition d'une méthodologie standardisée d'accompagnement (étapes successives, techniques d'animation, points d'attention, etc.)
  - développement d'outils d'aides à l'accompagnement (supports d'animation, listes de partenaires potentiels, guide des formes juridiques possibles, etc.)
  - mise à disposition à temps partiel (pendant minimum 1 an) d'un coordinateur/facilitateur pour les groupements-en-devenir qui en expriment le besoin

#### **4. Indicateur(s) de suivi et de résultats**

- Nombre de nouveaux groupements constitués
- Nombre d'entreprises partenaires
- Nombre de chantiers réalisés en commun, et superficie concernée
- Nombre de tonnes CO2eq économisées

## **Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action**

*Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle*

### **1. Scénarios de quantification de l'action actuelle**

L'impact sur les émissions de GES de la création du groupement Coop Eco-Habitat est évidemment difficile à quantifier. Cependant, sur base de discussions entre le bureau d'étude et le porteur de l'action, nous prendrons l'hypothèse que l'intervention coordonnée des différents partenaires permet (par rapport à l'alternative où le client fait appel séparément à divers corps de métiers sans concertation entre eux) de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments construits/rénovés d'environ 20% (en moyenne), grâce à deux facteurs principaux :

- intégration plus poussée des concepts de performance énergétique lors de la conception du projet, grâce à la sensibilisation accrue du client (choix de techniques plus performantes et/ou de matériaux avec une énergie grise plus limitée). Ceci entraîne un surcoût estimé à € 20/m<sup>2</sup> de surface habitable.
  - meilleure exécution des travaux (par ex. meilleure isolation à la jointure entre différents intervenants, moins de ponts thermiques accidentels, meilleure étanchéité à l'air)
- 
- Nombre de m<sup>2</sup> construits et réhabilités en 2010 par Coop Eco-Habitat: 6 chantiers d'une taille moyenne de 100 m<sup>2</sup>, soit 600m<sup>2</sup>
  - Gain énergétique estimé: 20% d'une performance moyenne de 120 kWh/m<sup>2</sup>.an (qui serait obtenue sans l'intervention de la Coop) = 24 kWh/m<sup>2</sup>.an
  - Facteur d'émission estimé (moyenne pour les systèmes de chauffage les plus courants): 0,2 kg eq CO<sub>2</sub>/kWh
  - Durée d'amortissement des travaux : 40 ans

### **2. Réduction nette des émissions de GES**

La réalisation en 2010 de 6 chantiers par le groupement d'entreprises Coop Eco-Habitat a permis d'économiser (par rapport à l'intervention non-coordonnée de différents corps de métiers) :  $600 \text{ m}^2 * 24 \text{ kWh/m}^2.\text{an} * 0,2 \text{ kg eq CO}_2/\text{kWh} = 2,9 \text{ tonne eq. CO}_2 \text{ par an.}$

### **3. Impact sur les émissions atmosphériques**

Dans chacun de ses projets de construction/rénovation, la Coop veille à promouvoir la réduction des émissions liées aux systèmes de chauffage et à promouvoir la qualité de l'air intérieur.

### **4. Scénario de démultiplication d'ici 2020**

Hypothèses (source : bureau d'étude, après discussion avec le porteur du projet) :

- 12 000 entreprises et artisans dans le secteur construction en Nord Pas de Calais

- 5% d'entre eux pourraient accepter de faire partie d'un groupement d'entreprises d'ici 2020
- Taille moyenne d'un groupement : 6 entreprises
- Nombre de groupements qui pourraient être créés d'ici 2020:  $5\% * 12\ 000 / 6 = 100$  groupements (= 10 groupements en place fin 2011, 20 d'ici fin 2012, 100 d'ici fin 2020)
- Frais d'accompagnement de la création de chaque groupement : € 10 000 (consultance, aide juridique, frais divers)
- Volume construit ou rénové par an par groupement : 1500 m<sup>2</sup>
- Gain énergétique en kWh/m<sup>2</sup>.an obtenu grâce au regroupement: 20% d'une performance moyenne de 100 kWh/m<sup>2</sup>.an = 20 kWh/m<sup>2</sup>.an
- Surcoût des travaux : € 20/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Facteur d'émission estimé (moyenne pour les systèmes de chauffage les plus courants ): 0,2 kg eq CO<sub>2</sub>/kWh
- Durée d'amortissement des travaux : 40 ans

#### **5. Quantification de la réduction potentielle en 2020**

- Pour l'année 2020, la mise en place des groupements aura permis un gain d'émissions de  $20\text{ kWh/m}^2 * 0,2\text{ kg eq CO}_2/\text{kWh} * 1500\text{ m}^2 * (10 + 20 + 30 + \dots + 100)$  groupements = 3 300 tonnes CO<sub>2</sub>eq.
- Sur la durée de vie totale des bâtiments construits (40 ans), l'économie réalisée est de 132 000 tonnes CO<sub>2</sub>eq.

#### Lien avec le Facteur 4 :

En comparaison avec les émissions de l'ensemble du secteur résidentiel qui représentent 12% des émissions en Nord Pas de Calais (soit 5 500 000 TeqCO<sub>2</sub>), la réduction des émissions de 330 tonnes CO<sub>2</sub>eq pour l'année 2020 représente 0,06 %, à mettre en relation avec une réduction de 41 % requise d'ici 2020 si l'on veut suivre une tendance correspondant au Facteur 4 d'ici 2050.